

Aucune offre salariale de l'ARC, que des concessions

L'équipe de l'AFPC-SEI a rencontré celle de l'ARC du 20 au 22 janvier pour poursuivre la négociation d'un nouveau contrat de travail.

Une chose est claire dans le cadre de cette ronde : l'ARC cherche à dégrader les conditions de travail et ne fait absolument rien pour répondre aux besoins et aux préoccupations de son personnel, notamment en ce qui concerne le pouvoir d'achat. Nos membres méritent bien mieux que ça.

Salaires

En décembre, nous avons déposé un ensemble complet de revendications salariales proprement justifiées. À cette étape-ci, on s'attendrait à ce que l'ARC présente une contre-proposition. Mais elle ne l'a pas fait. Et même si elle sait pertinemment que nos membres sont sans contrat de travail depuis novembre, elle invoque les « restrictions budgétaires » et réclame de meilleurs arguments de notre part.

C'est inacceptable.

Intelligence artificielle et sécurité d'emploi

Selon l'ARC, le gouvernement lui a confié le mandat de déployer l'intelligence artificielle partout où c'est possible et elle n'a aucune intention de négocier de nouvelles protections pour les membres de l'AFPC-SEI à cet égard.

Nous ne resterons pas les bras croisés pendant que le gouvernement remplace des milliers de nos emplois par l'IA et les boîtes de clavardage. C'est une attaque directe contre nos membres et les services sur lesquels compte la population. D'ailleurs, les [données](#) prouvent que les gens veulent parler à un être humain lorsqu'ils communiquent avec l'ARC, pas avec un robot.

L'employeur continue aussi d'insister pour modifier la convention collective afin d'imposer le travail par quarts, ce qui forcerait son personnel à travailler le soir et la fin de semaine. C'est hors de question.

Télétravail

L'ARC a fait savoir qu'elle n'avait aucune intention d'aborder le télétravail à la table de négociation, même si nous savons maintenant qu'il génère des économies et favorise l'équité pour les travailleuses et travailleurs. Nous ne pouvons pas faire confiance à l'employeur ni au gouvernement là-dessus : ils ont déjà rompu leurs promesses par le

passé et continuent de prendre des décisions sans s'appuyer sur des données. Nous continuerons donc de nous battre pour que le télétravail soit inscrit dans la convention collective.

Et maintenant?

Les pourparlers reprendront du 24 au 26 février. Nous nous attendons à ce que l'ARC revienne à la table avec une offre salariale et réponde à nos préoccupations, notamment au chapitre de la sécurité d'emploi, de l'IA, du télétravail et de la conciliation travail-vie personnelle.

Le moment est venu d'utiliser notre pouvoir collectif. Restez à l'affût pour savoir comment vous pouvez exiger le respect, passer à l'action et faire pression sur l'employeur. Pour ne rien manquer, visitez les sites Web du [SEI](#) et de l'[AFPC](#), et inscrivez-vous à notre [liste de diffusion](#). Pour toute question ou pour vérifier que vos coordonnées sont à jour, n'hésitez pas à communiquer avec votre [section locale](#).